

# Haemophilus influenzae de type b (Hib)

La maladie à **Haemophilus influenzae** regroupe toutes les infections causées par la bactérie H. influenza (Hi). Ces infections peuvent causer une maladie bénigne, comme une otite, tandis que d'autres provoquent une maladie plus grave.



## Description

La bactérie *Haemophilus influenzae* de type b (appelée **Hib**) peut causer des infections graves et potentiellement mortelles en s'attaquant à certaines parties du corps qui sont normalement exemptes de germes infectieux (notamment le sang et le liquide céphalorachidien). Ces infections de type b sont aussi appelées des « infections invasives ». Les enfants âgés de moins de cinq ans sont particulièrement à risque de maladie invasive à la suite d'une infection à Hib. Avant l'arrivée du vaccin au Canada, un enfant sur 300 contractait une grave infection à Hib avant d'avoir cinq ans.

## Transmission

*Haemophilus influenzae* se propage d'une personne à une autre par le nez ou la bouche. Il est possible de contracter cette bactérie :

- en se trouvant à proximité d'une personne infectée qui tousse ou qui éternue
- en se frottant les yeux, le nez ou la bouche après avoir touché à des objets qui ont été récemment en contact avec le mucus ou la salive d'une personne infectée (notamment des ustensiles, des tasses, des mouchoirs ou des jouets à usage commun).

Une personne ressent habituellement les symptômes de l'infection de deux à quatre jours après avoir été en contact avec une personne infectée. Les personnes infectées peuvent transmettre la maladie tant que la bactérie est dans leur organisme, ce qui peut être très long. La plupart du temps, la bactérie est transmise par

## Prévention

Un vaccin sûr et efficace offre une protection contre l'infection à Hib. Ce vaccin est administré à :

- deux mois, quatre mois, six mois et 18 mois.



des personnes qui ont une infection du nez ou de la gorge, mais qui ne sont pas malades.

## Gravité

Les nourrissons et les enfants de moins de cinq ans risquent le plus de souffrir d'une maladie invasive à la suite d'une infection par la bactérie Hi. Ils sont également plus susceptibles d'éprouver des complications graves de la maladie, incluant :

- méningite (infection du liquide et de l'enveloppe du cerveau et de la moelle épinière)
- pneumonie (infection des poumons)
- bactériémie (infection du sang)
- épiglottite (enflure de la gorge qui rend la respiration difficile)
- infections des articulations, des os et de l'enveloppe du cœur
- mort.

L'infection à *Haemophilus influenzae* nécessite une antibiothérapie, mais la plupart des cas d'infection invasive exigent une hospitalisation. En dépit d'un traitement, environ un enfant sur 20 succombera à la méningite à *Haemophilus influenzae* de type b. De plus, environ le tiers des enfants qui survivent à l'infection conservent des lésions permanentes au cerveau.

Depuis l'arrivée du vaccin, le nombre d'infections à Hib au Canada a diminué de

95%

Ontario 



## Symptômes

L'infection invasive à Hib provoque différents symptômes, selon la partie du corps qui est touchée.

L'une des maladies les plus fréquemment causées par l'infection invasive à Hib est la méningite. Les symptômes de la méningite incluent :

- fièvre soudaine
- mal de tête
- confusion
- raideur de la nuque
- sensibilité accrue à la lumière.

Chez les nourrissons, les symptômes les plus communs de la méningite peuvent passer inaperçus. Ces symptômes peuvent comprendre l'irritabilité (attitude grincheuse ou mauvaise humeur), difficulté à se réveiller, difficulté à s'alimenter et vomissements.

Une pneumonie survient lorsque la bactérie Hib infecte les poumons. Voici les symptômes habituels de la pneumonie :

- fièvre et frissons
- toux
- difficulté à respirer
- transpiration
- douleur thoracique
- mal de tête
- douleur musculaire
- fatigue excessive.

La bactériémie causée par Hib peut apparaître avec ou sans pneumonie et provoquer des symptômes tels que :

- fièvre et frissons
- sensation de grande fatigue
- maux d'estomac
- nausées et vomissements
- diarrhée
- difficulté respiratoire
- confusion.



## Maintenez vos vaccinations à jour.

Avant l'arrivée des vaccins contre Hib, cette infection était la cause la plus répandue de méningite bactérienne et la principale cause d'autres infections invasives graves chez les jeunes enfants.

**Une couverture vaccinale complète offre la meilleure protection contre la maladie provoquée par Hib. Cependant, le vaccin contre Hib ne prévient pas les infections causées par d'autres types de la bactérie H. influenza.**

Les vaccins font partie du calendrier de vaccination financée par le secteur public et ils sont offerts à l'ensemble de la population ontarienne. Les enfants âgés de cinq ans et plus ainsi que les adultes vulnérables à la maladie causée par Hib en raison d'un trouble médical chronique devraient recevoir une dose unique de vaccin s'ils risquent de contracter la maladie et s'ils n'ont pas déjà été vaccinés.

Les personnes les plus à risque sont celles qui présentent les troubles chroniques suivants :

- système immunitaire affaibli
- cancers du sang
- virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
- rate non fonctionnelle ou manquante.

## Risques

**L'infection à Hib est grave et elle demeure répandue dans les pays qui ne possèdent pas de programmes de vaccination contre Hib. Les enfants de moins de cinq ans qui ne sont pas vaccinés présentent le plus haut risque de contracter une infection invasive. Au Canada, l'infection à Hib touche le plus communément les enfants qui sont sous-vaccinés et les nourrissons qui sont encore trop jeunes pour avoir terminé leur série primaire de vaccination.**

**Votre enfant peut contracter l'infection à Hib en se trouvant à proximité d'autres enfants ou d'adultes qui peuvent être porteurs de la bactérie à leur insu.**

**Il est possible de prévenir l'infection à Hib grâce à la vaccination. La vaccination des nourrissons les protège au moment où ils risquent le plus de contracter l'infection et d'en éprouver les symptômes les plus dangereux.**

## La protection de chacun est l'affaire de tous.

**Renseignez-vous sur le vaccin contre Hib auprès de votre professionnel de la santé ou de votre bureau de santé publique.**